



# Réunion hebdomadaire

## 18 janvier 2018 • Compte-rendu

### Feedbacks

#### TROD au local

La commission prévention a avancé sur le dossier TROD (Tests Rapides d' Orientation Diagnostique) :

- Assurance responsabilité civile : contrat d' assurance OK.
- Convention avec société pour élimination des DASRI (déchets médicaux) : devis obtenus auprès de différentes sociétés.
- Convention de partenariat : en cours de signature avec St Louis (Cegidd et Service des Maladies infectieuses du site de St Louis) et avec un médecin généraliste spécialisé en maladie infectieuses et tropicales ayant son cabinet non loin du local.
- Rédaction du dossier de demande d'habilitation : complet sauf quelques annexes (Budget prévisionnel de la structure, Mode de financement des tests rapides d'orientation diagnostique de l'infection VIH, les diverses fiches d' entretien au cours du trod)
- Rédaction de la « Procédure d'assurance qualité » : Elle est dans le corps du dossier d' habilitation, il manque les fiches à remplir au cours de l' entretien trod :
  - Fiche consultation
  - Document de résultat du trod destiné à la personne trodée
  - Fiche ensemble des contacts et informations utiles (sur les IST) pour se rendre dans un CeGIDD
  - Fiche : Proposition de lever l' anonymat sur consentement écrit de la personne (en cas de trod positif, pour plus facilement orientée la personne vers le soin)

**Les personnes de l' asso qui veulent se faire former au TROD pour tenir les heures de ce dispositif au local sont plus que bienvenues.**

Venir à la commission prévention de lundi prochain (22/01, 18h, 8 rues des Dunes) pour les intéresséEs, ou se manifester à [presidence@actupparis.org](mailto:presidence@actupparis.org) si pas libre lundi.

Le planning familial organise une journée de formation les 12 et 13 février 2018 à Paris en journée, où toutes les assos peuvent envoyer des militantEs se former.

## Points

### **Nouveau site web**

Description du site internet (<https://www.actupparis.org/>), avec notamment trois grosses rubriques (Vivre avec, prévenir et informer, discriminations).

Les contenus peuvent encore être améliorés.

Ancien site toujours consultable, déplacé à <http://site-2003-2017.actupparis.org/> , plus référencé sur les moteurs de recherche.

Le nouveau site dispose d' un espace membre sur mot de passe aup89. Y seront ajoutés au fur et à mesure les CR des RH et des réunions de commission, les documents de travail des commissions. Chaque commission a un espace et peut s' en emparer pour mettre ses travaux à disposition.

Quelques fonctionnalités sont encore à travailler comme l' outil de don, afin de générer les reçus fiscaux automatiquement.

### **Appel à toutes les personnes qui veulent travailler sur :**

- **Les gabarits de page,**
- **Faire un travail de testing du rendu du site sur tous les matériels (téléphone, tablette...), et tous les moteurs de recherche, pour améliorer les choses qui ne passeraient pas.**
- **Laurent, qui a porté le projet de refonte du site web, est à la recherche d' un binôme pour gérer ce qui reste à faire,**
- **Boulot graphique (refaire les boutons de don par exemple)**
- **Charte graphique à améliorer (Ex : quel rose on officialise ?, rose à utiliser partout, penser aux contraintes d' impression, notamment sur textile dans le choix du rose),**
- **Trier les photos du serveur d' Act Up pour trouver celles réutilisables,**
- **Travail des commissions : alimenter l' espace membre (CR des réunions, remplir les rubriques avec des contenus (information=pouvoir)).**

**Contactez Laurent pour travailler sur tous ces points si vous voulez :**  
[refonte@actupparis.org](mailto:refonte@actupparis.org)

Les vidéos de l' association seront bien intégrées au site internet.

Observatoire des soins funéraires en ligne sur le site internet à présent :  
<https://www.actupparis.org/2018/01/18/observatoire-refus-de-soins-funeraires-informez-temoignez/>

### **Sécurité sociale étudiante :**

Renoncement aux soins des étudiantEs grand. Méconnaissances VIH/IST grandes.

Réforme actuelle : sécurité sociale étudiante tombe dans le régime général de la sécurité sociale étudiante.

Loi adoptée le 20 décembre par l'assemblée.

Sera votée au sénat les 7 et 8 février prochains.

Quid de la prévention réalisée actuellement par les sécurités sociales étudiantes ?? Prévention déjà pas assez faite par les mutuelles étudiantes, qu'en sera-t-il une fois le système revu ? Les dispositions proposées par la réforme créent pas d'entité ou de moyens spécifiques pour la prévention. Perte de la proximité qu'avaient les mutuelles étudiantes, présentes sur les lieux étudiants.

Smerep rencontrée juste avant la RH (2 personnes travaillant sur les questions prévention). 800 salariés à l'échelle nationale. 80% de leur activité sur la sécurité sociale étudiante, 20% sur la mutuelle étudiante complémentaire.

Son optique : garder la main sur la prévention, qui partirait entre les mains de la CNAM. Créer les dispositifs qui le permettraient. Reçoit actuellement 7€ de l'état par étudiant et par an pour les actions de prévention (chiffres selon leurs estimations, fait partie des dotations pour délégation du service public). Se fait pas de marge sur la prévention.

Smerep se veut avec un rôle de lanceur d'alerte avec la publication d'un rapport annuel sur la situation des étudiantEs.

**Communiqué de presse en cours d'écriture par la commission jeunesse pour interroger la prise en compte de la prévention par la réforme, effective à la rentrée prochaine. Des parlementaires contactés.**

LMDE en tutelle depuis un an, gestion par la CNAM, suite à des dérives. Contactée par Act Up, pas eu de réponse.

Rapport sur l'accès aux soins des étudiantEs rendu dans les prochains mois. Après le vote...

Se demander comment ça se passe pour les étudiantEs trans (Hélène rapporte que 7 personnes trans entrées dans une université une année, l'année d'après elles n'y étudiaient plus).

Proposition d'aborder le bizutage.

### **Loi asile-immigration**

Projet de loi communiqué aux associations (25 associations ont été reçues le 21 décembre par le Premier ministre Edouard Philippe, en présence du ministre de l'Intérieur et de la ministre de la Santé).

Durcissement sans précédent.

Pour rappel :

- Demande d' asile faite auprès de l' OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides) : soit obtention du statut de réfugié pour 10 ans, soit obtention de la protection subsidiaire pour 1 an renouvelable, soit l' OFPRA refuse la demande d' asile.
- Recours contre cette décision devant la Cour nationale du droit d' asile (CNDA).
- La CNDA rejette le recours : recours devant le Conseil d' État possible (rare et ce recours n' est pas suspensif). Le Conseil d' État regarde si les règles de procédure ont été correctement appliquées par la CNDA ou pas.

Ou possibilité de faire une demande de réexamen de la demande d' asile si apport d' un élément nouveau (soit un élément intervenu après l' audience à la CNDA, soit un élément dont le demandeur d' asile n' avait pas eu connaissance avant l' audience). Si l' Ofpra rejette à nouveau la demande, un nouveau recours devant la CNDA est possible.

Lorsque débouté de l' asile, possible de demander un titre de séjour dans certaines conditions (état de santé, situation familiale, intégration professionnelle).

OQTF : obligation de quitter le territoire français.

Personne dublinée : règlement Dublin : un seul État est responsable de l' examen d' une demande d' asile dans l' Union européenne. Si la personne a été contrôlée dans un pays à son arrivée (prise d' empreintes digitales et leur fichage dans le fichier Eurodac), c' est cet état qui est responsable de la demande d' asile. Pas possible de déposer la demande d' asile en France (sauf si fait valoir la délivrance d' un titre de séjour ou d' un visa par la France par le passé, la présence en France de membres de la famille en situation régulière, en demande d' asile ou disposant d' une protection, des mauvais traitements subis dans l' État de l' Union européenne dans lequel on veut renvoyer).

Sur accord de l' état responsable de la demande d' asile, le transfert de la personne vers ce pays s' effectue.

Dangers multiples de ce texte présentés à la RH :

- Réduction du délai de recours devant la CNDA, passant de 1mois à 15jours,
- Aménagement du caractère systématiquement suspensif du recours devant la CNDA (« : dans 3 cas (pays d' origine sûr, réexamen, demandeur qui présente une menace grave pour l' ordre public), le recours ne sera pas systématiquement suspensif, mais pourra l' être au cas par cas sur décision du TA saisi du recours contre l' OQTF »).

- Répartition des demandeurs d'asile dans les régions françaises augmentée : « Renforcement de l'orientation directive des demandeurs d'asile dans les capacités d'hébergement : le projet de loi prévoit qu'un schéma national fixe la part des demandeurs d'asile accueillis dans chaque région ; un demandeur pourra être orienté vers une région déterminée et être tenu d'y résider pour bénéficier des conditions matérielles d'accueil ». Si le demandeur d'asile ne respecte pas la géographie imposée, quid de ses droits ?
- Renforcement des pouvoirs d'investigation.
- Renforcement de l'assignation à résidence.
- Augmentation de la durée maximale de rétention administrative, passant de 45 à 90 jours.
- Procédure accélérée de la demande d'asile : lorsque se présente à l'OFPRA, la personne rentre dedans non plus si cela fait 120 jours qu'elle est sur le territoire français, mais si ça fait 90 jours.
- Création d'un passeport santé pour la patientèle solvable des hôpitaux.
- Les personnes dublinées pourront se voir refuser de poser une demande de séjour pour soins.
- « Introduction d'une règle prévoyant que tout demandeur d'asile est informé qu'il peut solliciter un titre de séjour sur un autre fondement pendant l'instruction de sa demande, afin de paralléliser les procédures d'asile et d'examen de titre. Si la demande d'asile est rejetée et qu'une mesure d'éloignement est notifiée, la possibilité de déposer une demande de titre de séjour pour un autre motif est subordonnée à l'existence de circonstances nouvelles. »

**Commission migrations commence à discuter demain (vendredi 19/01) de la stratégie à avoir par rapport à cette loi. Réunion de commission le 19/01, 19h au local, 8 rue des dunes.**

Politique du gouvernement qui fait le tri entre les migrants : migrants économiques vs les autres.

ARS Paca : demandait aux praticiens hospitaliers (service psy) d'aider à l'expulsion : faire signer à leurs patients en situation irrégulière une obligation de quitter le territoire. Revenu sur cela.

Centre d'hébergement d'urgence : demandé aux travailleurs sociaux de dénoncer : plus loin qu'une circulaire car dans le projet de loi : « Prévoir des échanges d'information entre les services intégrés d'accueil et d'orientation, chargés de l'hébergement d'urgence de droit commun, et l'OFII, concernant les demandeurs d'asile et les réfugiés. »

Travailler à partir de 9 mois de présence, Changé ? A vérifier.

Voir comment cette politique se décline à l'étranger.

Clause de l' union européenne auprès d' autres pays : permet de faire que les frontières européennes sont repoussées bien au-delà de ce que l' on pourrait penser, au-delà de la méditerranée.

### **Journée de solidarité avec les personnes trans incarcérées – 22 janvier**

Dernière RH avait voté : rasso ou action en attente de validation d'ici lundi (le 15/01), si une interasso trans se constitue.

Pas de réponse des associations trans contactées. Donc en conséquence pas de rasso.

Des renoncements à poursuivre les appels envers les assos trans liés à l' atmosphère compliquée du groupe.

Déception de ce résultat, Act Up6apris n' est pas une asso de suiveurs.

Proposition de faire un appel à rassemblement rapidement. Plus dans les temps pour déposer un rassemblement en préfecture.

Proposition de réutiliser le communiqué de presse de l' an dernier.

Proposition de reporter à un autre jour le rassemblement (laisser la commission LGBTphobies-Sérophobie travailler dessus).

Proposition d' aller spontanément devant une prison.

Contacteur la Claq, demander si on veut faire quelque chose ensemble.

Bonne nouvelle : Chelsea Manning, Ancienne détenue trans américaine se présente au sénat américain.

Vote de la RH : **action spontanée devant une prison.**

**14h au local samedi pour organiser l' action (banderole, texte...).**

### **Fonctionnement des listes mail**

A la dernière RH : rappel du rôle de cette liste, graduation dans la sanction si mésusage de la liste ?

Modération de la liste créerait un manque de confiance dans l' asso. Censure.

Proposition de formulation de vote : voter la modération ou pas, puis parler de comment on gère les dérives de la liste à postériori.

La modération à priori serait de la censure. La modération à postériori : serait plus utile.

Chaque personne est responsable de signaler un abus d' act up news.

Trop facile de pointer le CA, il porte beaucoup, si la décision de modération a été prise, c' est que des choses se sont passées. L' association se repose beaucoup sur le CA.

Act Up n' est pas connu pour être modéré. Récit de l' expérience d' un actupien américain.

Parler de censure ou plutôt de régulation ?

Vote de la RH sur garder une modération :

Pour 15

Contre 20

Abs 2

NPPV 8

## **Séminaire 2018 d' Act Up-Paris**

2 réunions de travail sur l'organisation de ce séminaire déjà effectuées.

### **1. Pourquoi ?**

- Discussion sur nos objectifs, nos tactiques, nos formes d'action
- Réflexion sur notre héritage, la situation de l'association (besoin d'info sur cela pointé pendant la réu d'hier), et les évolutions qu'on peut y donner
- **Réfléchir sur les urgences/la situation actuelle de la lutte contre l'épidémie**
- Réflexion sur ce qui nous rassemble
- Réflexion sur notre organisation, les évolutions éventuellement à apporter, les rôles voir les équipes qui pourraient se former pour en remplir, y compris au CA (mais ce n'est pas forcément prioritaire)

**La présence de touTEs est possible et même souhaitée.**

### **2. Sur la forme/la méthode**

- Veiller à ce que tout le monde puisse s'exprimer, même les personnes qui ne le font pas beaucoup par ailleurs, leur point de vue est important
  - Horizontalité
  - Un cadre moins formel, ménager des temps de convivialité
  - **Besoin/recherche d'une médiation : oui/non ?** par une/des personnes extérieures/peu impliquées dans l'assocés (et quel profil justement si oui) ou autre ?
  - **Options d'orga** : soit une forme "légère" : 2 après-midi d'un ou de 2 WE + 1 soirée, soit une forme un peu plus complète : 1 WE/2j qq part en IDF
- En fonction, ce n'est pas le même budget, il faut voir ce qu'il est possible de faire, et on ne peut pas non plus l'organiser dans les mêmes délais.
- des **formes diverses** peuvent être trouvées pour restituer les travaux du séminaire (notion de projet associatif évoquée)

### **3. Proposition de déroulement à discuter**

- la situation/état des lieux/mais aussi dimension historique/héritage (attention, limiter la verticalité du truc, à voir si des présentations sur tel ou tel aspect - exemple : financements et coûts des actions d'AUP peuvent être envisagées dans un autre cadre, par ex en RH)
- savoir ce qu'on veut faire, discussion sur les objectifs
- discussion sur les moyens d'y parvenir
- modalités de gestion des conflits

- Valider et soumettre une grille aux participantEs avant le séminaire. Après une première intro, le premier temps serait un temps de discussion par petits groupes autour de cette grille, puis une restitution par une personne de chaque groupe (comme ça chacunE peut s'exprimer d'emblée)

Il faudra construire cette grille si on valide cette façon de faire dans les prochaines semaines.

Options de lieux évoquées :

- AGECA
- Rosa Bonheur sur Seine
- INALCO
- Salles d'arrondissement
- Mairies à proximité de Paris – salles des Fêtes à proximité de Paris
- Le petit Ney (espace interasso à côté des Ateliers Artelle)

Vote de la RH :

Médiation extérieure : 25 pour, 3 contre, 4 abs

Option d'orga : (1 weekend /2 samedi) : weekend 19 pour, deux samedi de suite : 12 pour, 9 abs

Restitution : projet associatif : difficile de s'aligner en l'état.

Déroulement : plénière et petits groupes : 38 pour, 0 contre, 3 abs

Non traité en RH :

Compte-rendu convocations

Participation au Printemps des Associations ?

## **Appels**

Vendredi 19 :

- Commission migrations, 19h au local
- #Condamné0364, spectacle sur la répression des homosexuels en Tchétchénie, 20h au centre LGBT (sur inscription)

Samedi 20 :

- Préparation action trans incarcéréEs, 14h au local

Lundi 22 :



- Trans incarcéréEs
- Commission prévention, 18h-19h30 au local (notamment pour les intéresséEs voulant se former au TROD)
- Invitation d' Act Up-Paris à une Bi' causerie de l' association Bi' cause sur le thème VIH, IST, 20h au centre LGBT

- 

Mercredi 24 :

- Permanence droits sociaux : 13h-17h au local
- Commission jeunesses, 19h au local

Mercredi 31 :

- Commission drogues et usages, 18h30 au local